



Loi MACRON, rapport DURON, le service public de chemin de fer en danger !

Le projet de loi Macron prévoit des "services librement organisés" avec "la possibilité", pour les entreprises de transport public routier de personnes, d'assurer, à leur initiative, "toute desserte interurbaine". Le rapport Duron préconise des fermetures de lignes intercités de la SNCF.

Déjà de nombreuses lignes ferroviaires sont menacées de fermeture par manque d'investissement dans l'entretien et dans la modernisation des infrastructures ferroviaires ainsi que dans le renouvellement du matériel (Corail-train de nuit...).

Par contre, les usagers de la SNCF ont subi une très forte augmentation de 40% des tarifs entre 2002 et 2015.

La décision d'augmenter une nouvelle fois les tarifs de la SNCF, 2,6 % au 1^{er} janvier 2015, d'un niveau très supérieure à l'inflation défavorise encore plus l'accès aux transports collectifs.

Les usagers paient les conséquences de l'éclatement de la SNCF en des entités de plus en plus autonomes, les mettant en concurrence entre elles et faisant de chacune d'elles des zones de profit. Cette politique est en rupture avec la vocation de service public de la SNCF et de réponse aux besoins de la population. Au contraire, elle conduit à des suppressions de dessertes, des fermetures de gares, de guichet, de boutique SNCF et à la suppression des contrôleurs dans les trains, aggravant les conditions de vie de milliers de salariés, d'étudiants, de retraités utilisant chaque jour les transports ferroviaires, et elle accentue la désertification des zones rurales.

La mise en place du "low cost", sur route, ne peut être la réponse aux besoins de transports collectifs. Dans une période où nous devons réduire les émissions à effet de serre, et que ce tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 la conférence climat (COP21) à Paris.

Répondre aux lobbys des transports routiers, c'est mettre en insécurité des milliers de passagers qui utilisent tous les jours le train en toute sécurité, augmenter leurs temps de transport, accentué les émissions à effet de serre et faire porter à la collectivité le coût de la dégradation du réseau routier dû à la circulation de véhicule à gros tonnages.

Il y a urgence à ce que les citoyens consommateurs se réapproprient leurs services publics de transport pour qu'ils répondent à leurs besoins, l'intérêt général accessible à tous (y compris tarifaire), quel que soit le territoire.

Montreuil, le 26 mai 2015

Contacts :

Guy Beauné au 06 89 94 70 88 / Patrice Moreau au 06 07 24 82 47